

## Appel à projets 2025

### Contrat de Ville 2024-2030 de Flers Agglo

Quartiers politique de la ville :

<b>Ouverture de l'appel à projet :</b>	<b>01/12/24</b>
<b>Clôture de l'appel à projet :</b>	<b>31/01/25</b>
<b>Réalisation des actions :</b>	<b>année 2025, année scolaire 2025-2026</b>
<b>Publication</b>	<a href="https://www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Politique-de-la-ville/Appels-a-projets/Appels-a-projets-2025">https://www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Politique-de-la-ville/Appels-a-projets/Appels-a-projets-2025</a> ,

Page 2 : Éléments de contexte et priorités croisées de l'État et de la collectivité

Page 3 : Annexe 1 - Demander un financement

Page 4 : Annexe 2 - Remplir une demande subvention dans Dauphin

Page 8 : Annexe 3 - Grille d'évaluation de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la demande de subvention

Page 10 : Vos contacts.

## Éléments de contexte

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques. L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est formalisée dans un cadre partenarial, le contrat de ville.

Un travail de refonte des contrats de ville a permis de définir le cadre de la future contractualisation 2024-2030. Elle repose sur les principes suivants :

1. Un recentrage sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien avec les habitants, avec "des thématiques transversales" et une partie spécifique à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés) ;
2. Une mise en œuvre d'un volet investissement avec une réorientation sur des programmes de droit commun ;
3. Une articulation avec les autres stratégies et notamment le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et le pacte local des solidarités qui sera signé avec le Conseil départemental et qui entrera en vigueur au début de l'année 2024

Les thématiques transversales sont précisées ci-dessous :

- **La cohésion sociale** : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels, sportifs et sanitaires pour favoriser le lien social sur le territoire ;
- **La jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes** : le contrat de ville permet de soutenir tous les jeunes dans leur parcours et de lutter contre toutes formes de discrimination ;
- **Le renouvellement urbain et le cadre de vie** : le contrat de ville participe aux créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier et le développement de l'attractivité des quartiers ;
- **Le développement économique et l'emploi** : le contrat de ville mobilise l'ensemble des dispositifs existants pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

Cet appel à projets vise à soutenir les initiatives qui concernent les quartiers **St Sauveur-Pont Féron et St Michel** et leurs habitants répondant aux orientations et objectifs du contrat de ville rappelés ci-dessous, mais peut être étendu à des éventuelles poches de pauvreté identifiées sur le territoire.

## PRIORITES CROISEES ETAT-COLLECTIVITE

### Réussite Educative et Scolaire (public 2 ans à 18 ans)

La réussite éducative est un concept qui englobe bien plus que la simple acquisition de connaissances scolaires. Elle fait référence à l'atteinte d'objectifs éducatifs et au développement global des individus. La réussite éducative des enfants et des jeunes est étroitement liée à l'implication des parents dans les parcours de vie et scolaire. Les professionnels sont unanimes « la priorité c'est le lien entre les parents et les enfants ». Les barrières linguistiques et culturelles ajoutent une dimension supplémentaire aux défis rencontrés par certains parents arrivés récemment sur le territoire. La communication avec les professionnels devient parfois un défi, entravant la participation des parents au suivi éducatif de leurs enfants.

La réussite éducative va au-delà des notes scolaires et inclut plusieurs dimensions. Elle s'impose comme la priorité.

Les actions proposées devront, d'une manière générale s'employer à :

- Favoriser la réussite scolaire qui reste une des priorités des parents mais certains d'entre eux se sentent démunis. Une attention spécifique sera portée en direction des projets innovants permettant un meilleur accompagnement des parents dans les parcours des élèves, de nouvelles formes de coopérations entre les parents et l'école notamment avec les familles allophones.
- Développer certaines compétences : En plus des connaissances scolaires, la réussite éducative englobe le développement de compétences transférables telles que la pensée critique, la résolution de problèmes, la créativité et la communication. Le sport dans le cadre de l'héritage des JOP et la culture seront inscrits comme vecteur essentiel d'émancipation
- Encourager la participation sociale et les valeurs de citoyenneté : cela implique souvent la capacité à participer activement à la société. Cela peut se manifester par un engagement civique ou une contribution positive à la communauté par exemple dans une démarche d'intérêt commun et/ou générale.
- Développer l'accompagnement individualisé et personnalisé des enfants et jeunes rencontrant des difficultés.
- Renforcer les liens parents/enfants et familiaux. Une attention spécifique sera portée aux interventions en direction du public « de la petite enfance ».
- Une attention spécifique sera portée aux interventions en direction du public adolescents notamment pendant les vacances scolaires.

## **L'emploi, insertion professionnelle et développement économique (public à partir 14 ans)**

La question cruciale de l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville nécessite des actions concertées et des initiatives ciblées. Afin de relever les défis persistants tels que la faible qualification par rapport aux exigences du marché de l'emploi et la sortie d'école sans diplôme, l'appel à projets vise à catalyser des solutions « innovantes » et durables.

Les acteurs engagés dans les domaines de l'insertion professionnelle, de l'emploi et de l'orientation ou d'autres sont invités à soumettre des propositions axées sur l'autonomisation des habitants des quartiers prioritaires. Les projets peuvent inclure des programmes de formation adaptés, des partenariats avec des entreprises locales, des initiatives de mentorat, ou des solutions améliorant l'orientation scolaire. Sans oublier les jeunes diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.

Les approches globales intégrant des dimensions sociales, éducatives et professionnelles pour garantir une transition réussie vers le monde du travail seront appréciées.

Les actions avec une dimension d'accompagnement personnalisé pour redonner confiance envers les structures dédiées avec lesquelles le lien a parfois été rompu feront également l'objet d'une attention particulière.

Les actions permettant, de détecter, informer, accompagner et orienter des entrepreneurs des quartiers dans leurs démarches seront privilégiées. Elles devront s'articuler avec les dispositifs et services mis en œuvre par Flers Agglo.

Les propositions doivent démontrer une compréhension approfondie des besoins locaux et proposer des solutions inclusives et pérennes.

### **La santé (tous public)**

De par sa dimension transversale, la santé est autant un levier qu'un frein à de nombreuses thématiques. Face au défi croissant de la sédentarité chez les personnes, il sera recherché des solutions engageantes et accessibles, qu'elles soient axées sur l'éducation physique et ou sportive, la création d'espaces de loisirs actifs, l'utilisation de technologies pour encourager l'activité physique ainsi que d'autres approches autour de la nutrition par exemple.

### **Le cadre de vie et la transition écologique (tous public)**

Les objectifs liés au cadre de vie et à la transition écologique sont prioritaires pour plusieurs raisons interconnectées. Ces dimensions permettent de répondre à des enjeux sociaux, économiques, et environnementaux, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Les habitants des quartiers prioritaires font face à des défis importants en matière de gestion des déchets dans leurs espaces publics, en particulier autour des points d'apport volontaire. Ces problématiques, souvent complexes, impactent directement la qualité de vie des résidents et ont des répercussions significatives sur l'environnement local.

Les jardins partagés sont des outils particulièrement adaptés pour mener des actions innovantes en faveur de la sensibilisation à l'environnement, de l'embellissement des quartiers prioritaires (QPV) et du renforcement du lien social. Ces espaces collaboratifs permettent de conjuguer des objectifs environnementaux, éducatifs et sociaux.

L'appel à projet du contrat de ville a pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en mettant en place des actions concrètes et adaptées. Les principaux objectifs retenus sur cette thématique sont les suivants :

1. Améliorer le cadre de vie
  - Développer des projets qui transforment et embellissent l'environnement des QPV.
  - Privilégier des aménagements urbains, culturels ou écologiques qui répondent aux attentes des habitants.
  - Renforcer le sentiment de sécurité et l'attractivité des quartiers.
2. Renforcer de la participation citoyenne
  - Encourager la mobilisation et l'implication des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets.
  - Soutenir les démarches participatives et collaboratives pour que les habitants deviennent des acteurs clés du développement de leur quartier.
3. Valoriser l'image positive des QPV
  - Mettre en lumière les quartiers, ressources et initiatives locales des quartiers.
  - Lutter contre les stéréotypes en construisant une image dynamique et attractive des QPV.

L'inflation croissante sur les produits alimentaires et les charges énergétiques dans les logements sociaux constituent une source majeure d'inquiétude pour les habitants des quartiers prioritaires. Cette situation, qui touche particulièrement les foyers les plus vulnérables, met en péril leur pouvoir d'achat et accentue les inégalités sociales dans un contexte déjà fragilisé.

Face à cette problématique, la Ville de Flers, Flers Agglo, et les associations caritatives locales ont déjà déployé plusieurs actions en réponse aux besoins essentiels des habitants. Cependant, pour renforcer et compléter ces efforts, l'appel à projet du contrat de ville vise à identifier et soutenir des initiatives innovantes et complémentaires.

Les projets attendus doivent apporter une valeur ajoutée significative, en explorant des pistes telles que :

- L'accès à une alimentation abordable et de qualité (épiceries solidaires, jardins partagés, actions de sensibilisation à la cuisine économique, etc.).
- La lutte contre la précarité énergétique (accompagnement aux économies d'énergie, solutions collectives ou innovantes pour réduire les charges, sensibilisation aux gestes éco-responsables...).

### **L'accès à tous aux services (tous publics)**

Les habitants des quartiers prioritaires font face à des défis significatifs en matière d'accès aux services publics dématérialisés et aux loisirs, mettant en lumière des inégalités numériques et culturelles qui ont des conséquences profondes.

Tout d'abord, **les difficultés d'accès aux services publics dématérialisés** accentuent les disparités déjà présentes, privant certains habitants des avantages offerts par la digitalisation des services et des divertissements. Les conséquences de cette exclusion numérique sont multiples. En termes de services publics, les habitants des quartiers prioritaires ont souvent du mal à accéder à des informations cruciales en ligne, telles que les démarches administratives, les offres d'emploi, ou les services de santé. Cela contribue à un sentiment de marginalisation et peut engendrer des retards dans l'obtention d'aides publiques ou de services essentiels.

Face à ces problèmes, des pistes d'amélioration sont nécessaires. Il est attendu des initiatives visant à réduire la fracture numérique, telles que des programmes de formation aux compétences numériques et des projets d'inclusion numérique. La mise en place d'alternatives non numériques pour assurer l'accessibilité à tous aux services à travers des points d'accès physiques aux informations, des permanences dédiées ou des démarches d'aller vers les publics seront également des solutions à proposer.

Les propositions doivent être adaptées aux besoins spécifiques des habitants des quartiers prioritaires, prenant en compte les réalités socio-économiques et leurs compétences.

Ensuite, les difficultés **d'accès aux loisirs et aux cultures** pour les habitants des quartiers prioritaires constituent une préoccupation majeure, illustrant les inégalités sociales et culturelles qui persistent. Ces problématiques complexes ont des conséquences sur la qualité de vie, le bien-être et la cohésion sociale. Les conséquences de ces fractures sont multiples. Sur le plan individuel, les habitants peuvent ressentir un sentiment d'isolement culturel, exacerbant les disparités sociales et limitant l'accès à des expériences qui favorisent l'épanouissement personnel. Sur le plan collectif, le manque d'espaces récréatifs et d'expressions contribue à l'absence de points de rencontre intergénérationnels, entravant le tissu social et le renforcement des liens.

Il sera recherché des projets novateurs qui favorisent les mixités entre les publics. Ces initiatives de sensibilisation et d'éducation culturelle devront être adaptées aux spécificités des différents quartiers prioritaires (population, revenus, diversité culturelle, équipements structurants, écoles, acteurs de quartiers...etc.)

La créativité et les partenariats intersectoriels dans la conception de solutions durables qui contribueront à l'épanouissement des personnes seront encouragés.

### **Lien social, tranquillité et sécurité publique (tous publics)**

La défiance entre certains habitants et les institutions constitue une réalité préoccupante, particulièrement dans les quartiers prioritaires où les incertitudes sur l'avenir alimentent ce climat de méfiance. Cette défiance peut se traduire par des comportements d'incivilité, contribuant à un sentiment d'insécurité croissant, tant chez les habitants que parmi les acteurs institutionnels.

Ce contexte appelle à des actions concrètes pour rétablir un lien de confiance entre les citoyens et les institutions locales. L'objectif est de renforcer le respect des règles et des autorités tout en encourageant une dynamique collective basée sur le dialogue, la compréhension mutuelle et la participation citoyenne.

Objectifs des initiatives recherchées :

- Renforcer le dialogue citoyen : créer des espaces d'échange entre les habitants, les institutions et les forces de l'ordre pour désamorcer les tensions et encourager la participation des citoyens aux prises de décision locales.
- Sensibiliser au respect des règles : mettre en place des actions socio-éducatives adaptées à différents publics (enfants, adolescents, adultes) pour promouvoir la citoyenneté, le vivre-ensemble et le respect des autorités.

- Prévenir les incivilités et réduire le sentiment d'insécurité : développer des initiatives communautaires favorisant l'appropriation de l'espace public par les habitants (projets artistiques, sportifs ou solidaires) afin de renforcer la cohésion sociale.
- Favoriser une meilleure compréhension des institutions : organiser des activités pour faire connaître les missions des acteurs institutionnels (mairie, services sociaux, forces de l'ordre, etc.) et renforcer leur accessibilité.

## Conclusion

L'implication citoyenne et la consultation des habitants dans la conception et la mise en œuvre de ces initiatives sont cruciales. Il est essentiel de prendre en compte les besoins, les aspirations, la diversité culturelle de la population locale et les spécificités des quartiers pour garantir le succès et la durabilité des projets.

L'appel à projet 2025 recherchera des actions coconstruites répondant à des besoins pour lesquels il n'existe pas de structure porteuse pré-identifiée, et de faire émerger des actions innovantes et des nouveaux acteurs.

Les projets doivent apporter des solutions aux problèmes identifiés par les habitants.

## ANNEXE 1 : LA DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN PROJET

### 1 - Conditions d'éligibilité des projets

Les porteurs de projets pouvant prétendre à cet appel à projets sont des personnes morales de droit public comme privé (associations, bailleurs, établissements publics, collectivités), quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

Les subventions de la politique de la ville sont des crédits spécifiques et seconds, qui sont mobilisés en complément des crédits de politiques de droit commun. Est exclu le financement de manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.

La subvention demandée ne pourra excéder 80 % du montant du budget total du projet. Par ailleurs, elle ne peut être inférieure à 1 000 euros.

Le niveau de contribution des subventions politique de la ville sera proportionnel à la part des habitants des QPV concernés.

Les actions sont financées sur l'année civile. L'exception concerne les actions s'adressant à un public scolaire, qui peuvent être financées sur l'année scolaire.

Pour toute demande de subvention pour la reconduction d'une action financée dans le cadre du Contrat de Ville en 2024, le porteur de projet devra justifier de la subvention acquise l'année précédente en produisant un compte rendu financier sur la plateforme Dauphin.

En cas de reconduction d'action, tout reliquat constaté en 2024 doit être reporté dans le budget prévisionnel 2025 dans la case « report de ressources d'opérations antérieures » (compte 78).

#### Les dossiers devront :

- S'inscrire dans les axes identifiés dans le contrat de ville ;
- S'adresser principalement aux habitants des quartiers politique de la ville et aux habitants des éventuelles poches de pauvreté identifiées ;
- Mobiliser des cofinancements ;
- Identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra (diagnostique), et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus, qui devront être évalués de manière précise dans le bilan annuel de l'action.

La demande est à renseigner sur le Cerfa N°12156\*06, avec l'ensemble des éléments demandés, sur la plateforme Dauphin.

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions « Politique de la Ville » sera examinée de façon particulièrement attentive dans le cadre de l'instruction de l'appel à projets 2025. **L'absence de prise en compte de cet aspect conduira à un refus de subvention** (cf grille de cotation en annexe 3).

### 2 - Contractualisation

Conformément à l'instruction du 31 août 2023, une priorité est donnée aux financements pluriannuels et simplifiés. Les conventions peuvent être conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) de 3 ans.

## ANNEXE 2 : REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

### JE DEPOSE

#### **Tout dossier incomplet sera rejeté**

Désormais, pour un projet donné, le portail DAUPHIN <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101> permet de remplir une demande de subvention unique.

Le Cerfa PDF de la **demande de subvention remplie dans DAUPHIN sera envoyée** :

- à la DDETSPP à l'adresse suivante [ddetspp-atpv@orne.gouv.fr](mailto:ddetspp-atpv@orne.gouv.fr)

au chef de projet ville à l'adresse suivante [ttouati@flers-agglo.fr](mailto:ttouati@flers-agglo.fr)

Pour vous aider dans la saisie, un **guide de saisie USAGERS** est disponible sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>. Pour éviter les erreurs, nous vous conseillons de le suivre scrupuleusement.

Vous rencontrez un problème de connexion ou de saisie, une **cellule d'appui** est à votre disposition :

 [support.p147@expérisfrance.fr](mailto:support.p147@expérisfrance.fr)  
 **09 70 81 86 94** (de 8 h 30 à 18 h 00)

#### • **Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin**

Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type word une fiche projet. Vous pourrez partager ce projet en interne en le travaillant avec des administrateurs, des bénévoles ou des salariés. Vous pourrez effectuer des copier/coller de votre feuille word sur le portail DAUPHIN et ne perdre aucune donnée. Vous pourrez garder une trace du projet et utiliser cette fiche à d'autres moments.

Dans votre fiche projet, notez par exemple :

- Le nom du projet et sa thématique principale
- L'année concernée
- Les objectifs du projet
- Le déroulé concret et le public visé
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par le projet (pour prétendre à une subvention « politique de la ville », votre association doit mener des actions auprès des habitants des quartiers de la ville dits « prioritaires » - QPV)
- Les moyens humains et logistiques
- L'évaluation quantitative du projet (par ex. : les indicateurs de présence), l'évaluation qualitative (par ex. : le suivi avec un journal de bord)
- Le budget prévisionnel du projet
- Une précision sur les autres programmes dans lequel votre action est inscrite

#### • **Quelques règles de gestion qui éviteront les erreurs les plus fréquentes**

**DOMICILIATION** : Les adresses de l'avis de situation SIREN, du RIB et du CERFA doivent être identiques.

**MILLESIME** : 2025

**TERRITOIRE** : Veuillez préciser le(s) nom(s) du (des) quartier(s) concerné(s) :



ALENCON : Courteille, Perseigne

ARGENTAN : Les Provinces, Saint Michel – La Vallée d’Auge

FLERS : Saint Michel, Saint Sauveur-Pont Féron

L’AIGLE : La Madeleine

**DATE OU PERIODE DE REALISATION** :

**Annuelle** du 01/01/2025 au 31/12/2025



Ou

**Scolaire** du 01/09/2025 au 30/06/2026

Un **NOMBRE DE BENEFICIAIRES** de l’action supérieur à zéro doit être saisi.



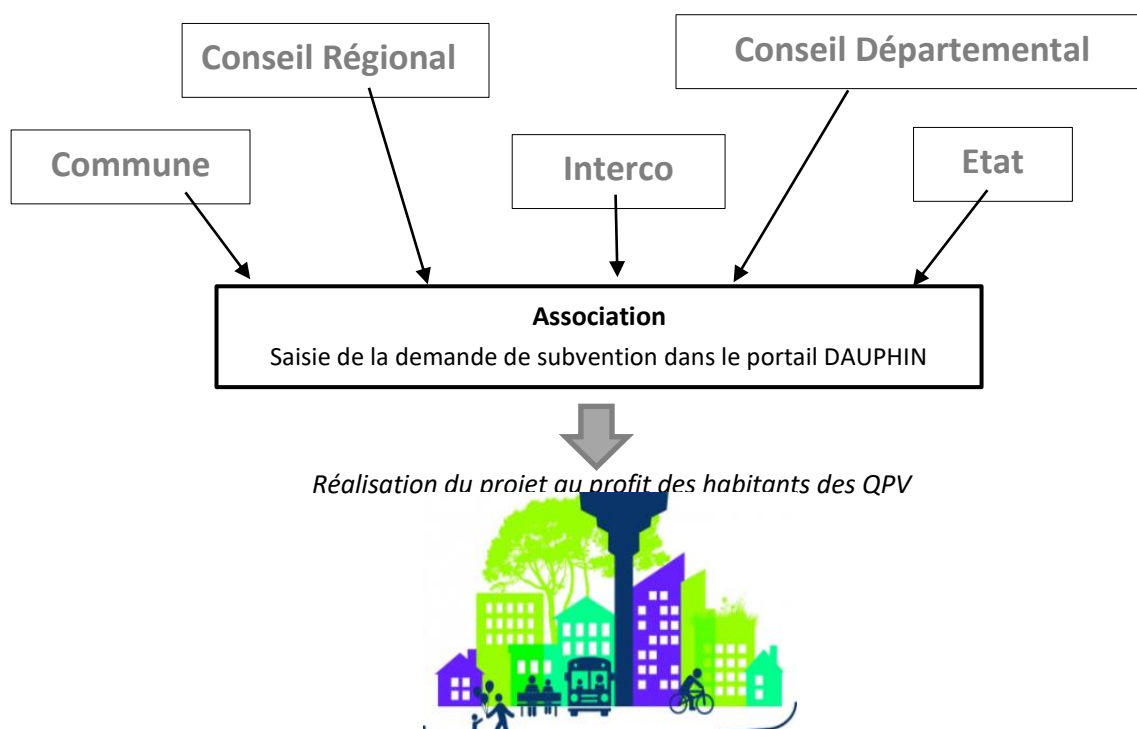
**BUDGET DU PROJET** : « 61 - ETAT-POLITIQUE-VILLE » doit impérativement être sollicité afin que votre demande de subvention puisse être instruite au titre de l’appel à projets départemental de la Politique de la Ville.

La **DECLARATION SUR L’HONNEUR** signée par le représentant légal ou son délégataire de signature doit être numérisée et jointe dans le portail DAUPHIN.

Pour le **RENOUVELLEMENT D’UNE ACTION N-1**, le bilan de cette dernière devra être saisi sur le portail DAUPHIN.

- **Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN.**

Si vous sollicitez des cofinancements relevant du droit commun, n’oubliez pas de l’inscrire dans votre budget, car la demande sera co-instruite. Puis pensez à déposer directement un dossier auprès des différents financeurs (collectivité, DSDEN, DRAC, ARS, DDETSPP CNDS, CAF, ...), dans les délais et formes prévus pour chaque dispositif. Les dossiers ainsi déposés seront examinés au regard des règles d’éligibilité spécifiques à chacun des fonds auprès desquels vous sollicitez des cofinancements.



Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, si vous sollicitez un financement rubrique « 74 - Subvention d'exploitation » :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 

**Auprès de l'État, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « 61 - ETAT-POLITIQUE-VILLE »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'État déconcentré en charge de la politique de la ville.

**Auprès de la Région, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le nom de la région où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « NORMANDIE (CONSEIL REGIONAL) »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

**Auprès du Département, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « 61 - ORNE (DEPT) »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

**Auprès de l'intercommunalité, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :**

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « 61 – »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

**Auprès de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche**

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « ..... »
- 3 - Inscrivez le montant demandé



## ANNEXE 3

GRILLE INDICATIVE DE QUESTIONNEMENTS VISANT A APPRÉCIER LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES ACTIONS FINANÇÉES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE <sup>1</sup>
--

Les questions suivantes permettent de guider l'instruction. Celles marquées en gras soulignent des étapes incontournables dans la mise en œuvre d'un projet prenant en compte l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Diagnostic :

	OUI	NON	Sans objet/sans information
<b>Y a-t-il eu un diagnostic sur l'égalité femme-homme dans la construction du projet ?</b> <i>S'est-on posé la question de la place des femmes dans cette phase ?</i> <i>S'est-on interrogé sur la situation respective des femmes et des hommes et sur les effets différenciés que le projet pourrait produire</i>			

### Projet :

<b>A-t-on pris en compte les stéréotypes* ou les freins qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités du projet ?</b> <i>*Stéréotypes : attribution de caractéristiques réelles ou supposées à un groupe déterminé de personnes. Il s'agit de représentations simplifiées de la réalité. Exemple de stéréotypes sur les femmes et les hommes : « les femmes sont douces et gentilles, elles n'ont pas le sens de l'orientation, elles ont multitâches, les hommes ont le goût du pouvoir, ils ne pleurent pas, ils ne savent pas faire deux tâches en même temps »</i>			
Les objectifs du projet répondent-ils aux besoins identifiés dans le diagnostic aussi bien des femmes que des hommes ?			
Le projet apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ?			
S'il s'agit d'une action non mixte, a-t-elle un effet correcteur sur une inégalité d'accès ?			
Les actions prévues impliquent-elles la participation à parité des femmes et des hommes ?			
<b>Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités ?</b> Exemple : quotas			
Des actions complémentaires sont-elles prévues pour favoriser l'égalité dans le projet ? <i>Exemple : formation spécifique, communication ciblée, partenariats...</i>			
Les porteurs de projets qui réalisent l'action possèdent-ils les compétences requises et outils en matière d'égalité femme homme, ou envisagent-ils une formation ?			
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite et dans la gouvernance de l'action (professionnels/ des bénévoles) ?			

### Indicateurs de suivi :

<b>Un outil de collecte de données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge est-il complété ?</b>			
Des indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ? par exemple des indicateurs d'objectifs et des indicateurs de suivi			

<sup>1</sup> Source : <http://www.genreenaction.net/Check-list-pour-l-integration-de-la-dimension.html>

Adapté d'un manuel publié par le Regional Gender Programme du Bureau régional pour l'Europe et la CEI du Programme des Nations unies pour le développement (UNDP RBEC), Astrid Neimanis, 2002

## Communication:

Une stratégie de communication ciblée permettant de toucher le public recherché ou pour favoriser une culture de l'égalité a-t-elle été mise en place ?		
---	--	--

# Cotation

- G0** « Pas de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes »
- G1** « L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif intégré dans la démarche. Cela suppose à minima une analyse de la situation de départ, et un indicateur de suivi chiffré »
- G2** « L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif significatif du projet et est intégrée dans le diagnostic qui justifie l'action, se décline dans les méthodes employées pour corriger les inégalités dans la mise en œuvre et présente des indicateurs chiffrés de suivi de l'action »

## CONTACTS

L'État et la collectivité sont à votre disposition pour répondre aux interrogations sur l'orientation des actions ou de manière plus générale sur toutes les questions en lien avec votre projet.

### Contact Etat :

Délégué du Préfet :  
Franck MARSSAC

02.33.80.60.78  
06.79.15.63.94

[franck.marsac@orne.gouv.fr](mailto:franck.marsac@orne.gouv.fr)

Pour les questions concernant la plateforme Dauphin :

Bruno FOUCHE  
02.33.32.51.32

[Bruno.fouche@orne.gouv.fr](mailto:Bruno.fouche@orne.gouv.fr)

### Contact Collectivité :

Directeur Développement Social Local :  
Tahar TOUATI

02.33.98.19.73  
06.07.30.94.44

[ttouati@flers-agglo.fr](mailto:ttouati@flers-agglo.fr)